



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

finances

Question écrite n° 86040

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales. Celles-ci doivent donner lieu à l'attribution des ressources consacrées à leur exercice. Le législateur a l'obligation de prévoir un dispositif d'accompagnement financier de toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence d'augmenter les dépenses des collectivités territoriales. La compensation des transferts de compétences est indissociable de la libre administration des collectivités territoriales. La délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation a confié à deux de ses membres une réflexion sur cette délicate question avec, comme objectif, de réfléchir à des pistes de propositions qui dépassent les clivages politiques. La délégation émet neuf propositions dont l'objectif est de lever le désaccord entre l'État et les collectivités territoriales en général, et les départements en particulier. Il souhaiterait savoir quelles sont les mesures, issues de ce rapport, que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour rassurer les élus locaux, pour une décentralisation efficace et respectueuse des principes républicains.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86040

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8684

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)